

PROSPECTION FLAVESCENCE DOREE_2021

LUBERON - VENTOUX

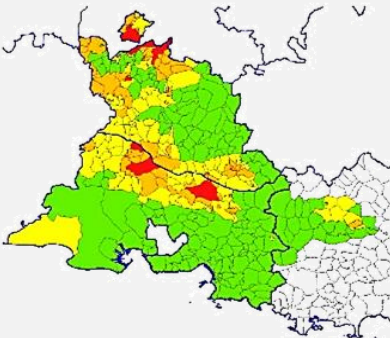
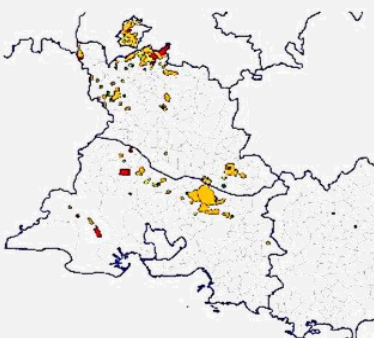


Les prospections pour 2021 débuteront à partir du 19 Août.

Dans les zones de foyers, les prospections seront réalisées par la FREDON PACA à compter du 19 Août.

La surveillance des vignes situées en dehors des zones foyers reste primordiale pour détecter au plus tôt d'éventuelles nouvelles contaminations y compris sur les communes qui sont prospectées régulièrement. La mobilisation de l'ensemble des professionnels de la filière viticole est un élément indispensable pour circonscrire cette maladie.

Le nouvel arrêté ministériel de lutte, signé le 27 avril 2021 et publié au Journal Officiel le 2 mai, modifie les principes et l'organisation de la lutte.

	Ancienne réglementation	Nouvelle réglementation
Zonages	<p>Périmètres de lutte obligatoire (PLO), à l'échelle de communes ou de partie de communes, pouvant comprendre des zones à 0, 1, 2 ou 3 traitements obligatoires</p> <p>Définis annuellement par arrêté préfectoral</p>	<p>Zones délimitées (ZD) autour des parcelles où des souches infectées par la flavescence dorée ont été détectées (par analyse positive en laboratoire agréé) durant les 3 dernières campagnes, d'un rayon minimal de 500 m et pouvant être étendues aux communes ou parties de communes susceptibles d'être infestées (analyse de risque par la DRAAF). Ces zones délimitées peuvent comprendre des zones à 0, 1, 2 ou 3 traitements obligatoires</p> <p>Définies annuellement par arrêté préfectoral</p> <p>Le reste du vignoble est en Zone Exempte (ZE), par définition sans traitement obligatoire, mais toujours soumis à surveillance.</p>
Surfaces régionales concernées	<p>Environ 67 000 ha de PLO</p> 	<p>Environ 15 700 ha de Zones Délimitées Environ 70 000 ha de Zones Exemptes</p> 

Le communiqué de la DRAAF-SRAL PACA relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne, publié le 27 avril 2021, prévoit une obligation de prospection d'au **minimum 25% de la surface viticole de chaque commune en Zone Exempte**, et une **prospection complète des Zones Délimitées et Foyer**.

«Tout propriétaire, en cas de présence ou de symptômes de flavescence dorée, est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès des services régionaux chargés de la protection des végétaux (DRAAF/SRAL): sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr »

Ces prospections doivent être effectuées avant fin septembre afin de permettre aux salariés de la FREDON d'effectuer les prélèvements de feuilles, qui seront envoyés pour analyse en laboratoire agréé.

Dans ce cadre, les ODG du Ventoux et du Luberon ont sollicité la Chambre d'Agriculture de Vaucluse pour assurer l'encadrement des prospections d'une partie des périmètres de lutte Obligatoire. Une équipe « Encadrant » composée de 14 ingénieurs et techniciens de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse assurera la coordination et l'animation de ces prospections.



Prospection dans le sud Luberon en 2017

Ces prospections débuteront à partir du 19 août et se dérouleront sur des demi-journées.

Le succès de la démarche repose sur une forte implication des vignerons, la mobilisation des professionnels conditionnera l'importance des surfaces prospectées.

Vous trouverez ci-après les modalités de la prospection en fonction du secteur.

Nous vous encourageons vivement à vous inscrire à ces ½ journées. Pour ce faire, adressez-vous directement auprès de votre contact Chambre d'Agriculture :

Pour la zone Sud Luberon :

Pour les caves coopératives Valdeze, Cabrières d'Aigues et Pertuis : voir avec la cave.

Pour les caves particulières et les caves coopératives d'Ansois, de Louerion et de Grambois : les prospections auront lieu du **30 août au 27 septembre** avec des équipes d'intérimaires recrutées pour l'occasion, encadrées par la Chambre d'Agriculture.

Quatre ½ journées de prospection sont spécifiquement dédiées aux vignerons afin qu'ils puissent s'engager pour la sauvegarde du vignoble, il s'agit des **25 août, 1^{er}, 2 et 8 septembre**. Lors de ces jours, les tournées (7h/12h) seront exclusivement composées de vignerons encadrés par la Chambre d'Agriculture et la FREDON.

Date	Commune	Lieu de rendez-vous
25 Août	Ansois	Parking de la salle communale
1 ^{er} Septembre	Cucuron	Cave Louerion, Cucuron
2 Septembre	Cadenet Puyvert	OMAG, Cadenet
8 Septembre	Sannes	Parking de l'étang de la Bonde

Le rendez-vous est fixé à 7h au point de rendez-vous ; les équipes constituées se répartiront ensuite sur le territoire pour les prospections.

Pour participer à ces prospections, inscrivez-vous auprès d'Antoine Morin: 06 64 53 90 51 ou antoine.morin@vaucluse.chambagri.fr ou de l'ODG Luberon en précisant la ou les dates de présence.

Pour la zone Calavon :

Pour la cave coopérative de Bonnieux : voir directement avec la cave. Pour les autres caves coopératives et les caves particulières : 5 ½ journées de prospections sont programmées du 25 au 31 Août avec les vignerons. Comme les années précédentes, les tournées se dérouleront de 7:00 à 12:00 et seront coordonnées par la Chambre d'Agriculture. En complément les tournées « intérimaires » se tiendront du 2 au 27 Septembre.

Les personnes souhaitant participer aux prospections sont priées de s'inscrire directement auprès de leur cave Coopérative ou au numéro suivant : 06 10 28 25 46 ou yves.texier@vaucluse.chambagri.fr

Cave Coop	Secteur	Date	Lieu de rendez-vous
Sylla	Saint Saturnin les Apt	30 août	Les Allemands
	Rustrel - Villars	31 Août	Plan d'eau de Rustrel (à confirmer)
Lumières	Goult	25 août	Cave de Lumières
	Goult	26 août	Cave de Lumières
Cave du Luberon	Oppède- Ménerbes	27 août	Les Beaumettes parking de la piste cyclable

Pour la zone Ventoux :

Les prospections auront lieu à partir du 19 Août sur des demi-journées de 7h00 à 12h00. Les prospections (dates et secteurs) sont en cours d'organisation ; Pour y participer rapprochez-vous de votre cave coopérative ou contacter Jean Marc LONG au 06 10 28 25 46 ou yves.texier@vaucluse.chambagri.fr

Secteur	Date	Lieu de rendez-vous
Mazan	25, 27 Août et 3 / 09	Cave Saint Marc Canteperdrix - Site de Mazan
Caromb	19 - 23 et 30 août	Cave Saint Marc Canteperdrix - Site de Caromb
Saint Hyppolite	30 Septembre	Devant Mairie de Saint hyppolite
Bédoin	24- - 26/08 et 02/09	7h45 Cave Les vignerons du Mont Ventoux à Bédoin
Méthamis	30 Août	Entrée de Méthamis en venant de Malemort
Mormoiron	27 Août et 6 Septembre	Caveau Terra Ventoux Mormoiron
Villes /Auzon/Flassan/Blauvac	10 Septembre	Terra Ventoux
Le Baroux	8 Septembre	Caveau de la cave de Beaumont du ventoux
Saint Pierre de Vassol	31 Août	Parking de la mairie de Saint Pierre de Vassol
Entrechaux	26 Août	Place de l'église
Carpentras	07 Septembre	Domaine Expérimental La Tapy (7H30)

Rappel des symptômes de flavescence :

Symptômes sur cépage blanc (photo FREDON PACA) Symptômes sur grenache ; Photo CA 26



Rappel des symptômes :

- Non aoûté du bois qui donne au cep un port retombant et caoutchouteux
- Grappe avortée ou séchée
- Enroulement des feuilles vers la face inférieure
- Coloration des feuilles : Rouge ou Jaune selon le cépage.

Ces symptômes peuvent s'exprimer sur la totalité du cep mais aussi sur quelques sarments.

Dans tous les cas, le cep atteint devient non productif et la maladie entraîne le dépérissement complet de la souche.

Tous les ceps atteints par la flavescence dorée sont infectieux et aucune solution curative n'existe : l'arrachage du cep malade et la diminution de la population vectrice sont les seules solutions pour limiter la propagation de la maladie.

En cas de symptômes suspects, appelez : Vaucluse : FREDON PACA : 04 90 27 26 79, Drôme : FDGDON : 06 84 35 85 46

Contact :

Antoine Morin : 06 64 53 90 51 ou antoine.morin@vaucluse.chambagri.fr

Yves Texier : 06 10 28 25 46 ou yves.texier@vaucluse.chambagri.fr